



L'attractivité des métiers de la Fonction publique, qui doit permettre l'existence de services publics de qualité répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire est un enjeu de société majeur. Pour y répondre, des mesures fortes s'imposent.

Aggravation de la crise de recrutement

Cette année tout particulièrement, les résultats aux concours externes ont révélé l'assèchement du vivier de candidats. Outre les mesures à mettre en place dans l'immédiat pour pallier la difficulté conjoncturelle qui résulte de la place du concours (déplacement de M1 en M2), un plan pluriannuel de recrutements et de pré-recrutements est nécessaire.

Dégradation de notre pouvoir d'achat

Ce plan doit s'accompagner d'une amélioration des conditions de travail et de mesures de revalorisation des salaires, qui ne soient pas réservées aux

débuts de carrière. Celles-ci doivent aussi répondre au besoin de reconnaissance de la Profession. La FSU et les syndicats qui la composent ont largement contribué à sensibiliser l'opinion publique à ces questions, à l'occasion des mobilisations contre la réforme des retraites, puis en lien avec la crise sanitaire, la crise économique et l'inflation qui se poursuit (+5,2 % en mai 2022). Après des années de gel du point d'indice et de régressions et dans un contexte inédit d'augmentation du coût de la vie, les 3,5 % d'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 restent insuffisants pour compenser nos pertes de pouvoir d'achat (10 % depuis 2017).

Un Ministre dans la droite ligne du précédent

Sur cette question comme sur d'autres, le nouveau ministre de l'Éducation s'inscrit dans la droite ligne du précédent, défendant l'idée d'une revalorisation salariale au moins conditionnée à des tâches nouvelles. C'est le retour de la revalorisation avec contreparties, ce que nous refusons !

Il faut un plan de rattrapage à la hauteur des pertes subies et sans contreparties !

La situation, alarmante, appelle des mesures d'une autre ampleur. Pour reconstituer le vivier d'enseignants, de CPE, de PsyEN, il est nécessaire de programmer, sans contreparties, un rattrapage à la hauteur des pertes subies, de revoir non seulement la valeur du point d'indice, mais aussi les progressions de carrière des personnels ainsi que les grilles. Enfin, toute tentative de casse du Code des pensions, élément du Statut, et toute individualisation de la retraite doit être abandonnée.

La revalorisation salariale est une urgence, elle doit être proportionnée à la situation économique et à la hauteur de notre besoin de reconnaissance. Elle ne peut être synonyme de dévoiement de nos métiers ou d'individualisation du salaire, et ne saurait être conditionnée à de nouvelles tâches alourdissant encore notre charge de travail.